



Communiqué de presse : la FSU 28 appelle à l'action Education Prioritaire : Un projet inacceptable pour le département d'Eure-et-Loir

Le ministère a décidé de refaire la cartographie de l'Education Prioritaire pour la rentrée 2015 (pour l'académie 20 REP et 10 REP plus). Trois groupes de travail se sont tenus, 2 au niveau académique (15 Octobre et 24 Novembre) et un au niveau départemental le 10 Novembre. A chaque fois, la FSU a défendu les collèges et les écoles du département.

Le ministère ne travaille que sur les indicateurs des collèges (CSP défavorisées, taux de boursiers, retard scolaire à l'entrée en 6ème, élèves originaires de ZUS) et ne veut pas faire entrer ou laisser en Education Prioritaire les écoles qui ne dépendent pas d'un collège en Education Prioritaire. Cette méthode de travail n'est pas acceptable.

Les décisions de classement en Education Prioritaire se feront au niveau académique et les premiers arbitrages se feront le 8 Décembre au rectorat à Orléans lors d'un CTA Education Prioritaire.

Au 25 Novembre, voici l'état du projet académique pour l'Eure-et-Loir

Pour mémoire, à cette rentrée nous avons 115 classes en maternelle et 161 classes en élémentaire ce qui représente environ 6200 élèves scolarisés dans les écoles en Education Prioritaire.

Le projet actuel prévoit de faire sortir 26 classes en maternelle et 36 classes en élémentaire, ce qui représente environ 1350 élèves de l'Education Prioritaire. Les écoles concernées : Henri IV élémentaire et maternelle à Chartres, Louis Aragon élémentaire et maternelle à Vernouillet, Henri Matisse élémentaire à Chartres, Marie-Pape Carpentier maternelle à Chartres, Georges Sand élémentaire à Chartres, Les Pierres Couvertes maternelle à Chartres, Jean Macé maternelle et Jean Macé élémentaire à Nogent le Rotrou et Paul Langevin primaire à Nogent le Rotrou.

Pour mémoire, à cette rentrée nous avons 10 collèges en Education Prioritaire ce qui représente environ 3820 élèves.

Le projet actuel prévoit de faire sortir 2 collèges de l'Education Prioritaire ce qui représente 650 élèves. Les collèges concernés : Joachim du Bellay à Authon-Du-Perche et Pierre Brossolette à Nogent-le-Rotrou

Les collèges **Pierre et Marie Curie** et **Louis Armand** de Dreux seraient classés en REP plus. Les collèges **Les petits Sentiers** à Lucé, **Marcel Pagnol** à Vernouillet, **Jean Macé** à Mainvilliers, **Anatole France** à Châteaudun, **Martial Taugourdeau** à Dreux, **Tomas Divi** à Châteaudun seraient classés en REP. Les écoles rattachées à ces 8 collèges resteraient en Education Prioritaire si elles y sont déjà.

Nous avons demandé que le collège **Mathurin Régnier** à Chartres puis être classé en REP ainsi que les écoles rattachées à ce collège.

Au total ce sont 2000 élèves en Eure-et-Loir qui sortiraient de l'Education Prioritaire à la rentrée 2015 si rien ne bouge dans le projet académique.

Depuis le 17 Novembre, à l'initiative de la FSU 28, toutes les écoles et les collèges qui ne veulent pas sortir de l'Education Prioritaire ou qui veulent y entrer sont reçues à l'Inspection Académique pour faire entendre leurs besoins. Ce dispositif de délégation se poursuit jusqu'au 5 Décembre.

Au vu de la situation, la FSU 28 a décidé d'un plan d'action pour faire entendre les revendications des écoles et des collèges :

Pour la sauvegarde de l'Education Prioritaire en Eure-et-Loir

- Rassemblement le mercredi 3 Décembre
à 15 H 30 devant l'Inspection Académique.**
- Grève le lundi 8 Décembre (jour du CTA éducation prioritaire)
à 13 H 30 rassemblement devant le rectorat à Orléans.**